

**Interpellation écrite du 23 janvier 2023 de M. Manuel Zwysig et Mme Salma Selle:
«Un U lacustre pour la mobilité douce et les transports publics?»**

Vu l'axe 3 de la Stratégie climat de la Ville de Genève et l'article 2, alinéa 2, lettre b) de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée:

- comment se fait-il que les cyclistes qui suivent la signalisation doivent traverser trois fois les quasi-autoroutes que constituent le quai du Général-Guisan, le quai Gustave-Ador et la rue François-Versonnex pour relier les gares de Cornavin et des Eaux-Vives?
- Comment se fait-il qu'il n'existe aucune ligne de transport public qui puisse relier les Pâquis aux Eaux-Vives par le «U» lacustre?